



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 25 février 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	18/02/2011
Affichage	18/02/2011

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

THEME : **CULTURE 2**

OBJET : **ADHESION A LA  
FEDERATION NATIONALE DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
POUR LA CULTURE**

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, , CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

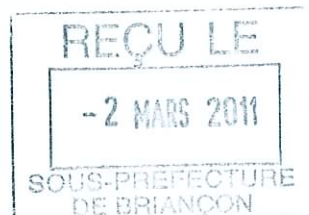
### **Etaient Représentés :**

MUSSON Pascal pouvoir à PEYTHIEU Eric  
 MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard  
 GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée  
 BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
 DAVANTURE Bruno pouvoir à CIRIO Raymond  
 RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia  
 FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe  
 NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin

### **Absents-Excusés :**

MUSSON Pascal, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, PEYTHIEU Eric

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Laetitia CODURI

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant d'une part :

\* Que la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, créée en 1960, rassemble aujourd'hui plus de quatre cents cinquante communes, regroupements de communes, conseils généraux et conseils régionaux de France.

\* Que cette association pluraliste est un lieu de rencontre exceptionnel entre Elus, permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

Considérant d'autre part, la volonté communale d'affirmer la place de la culture dans la vie et le rayonnement de la cité,

Il est proposé que la commune adhère à cette association.

Le montant de la cotisation sera de **473 €** pour l'année civile 2011. Ce montant sera réévalué chaque année en fonction du taux par habitant fixé par l'assemblée générale de Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition d'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches en vue de l'application de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 1 - MARS 2011

PUBLIÉ LE 1 - MARS 2011

NOTIFIÉ LE